

Notice à l'intention des futurs candidats pour l'élection des membres à la Commission départementale de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme

Si vous souhaitez vous porter candidat, quelques dates à retenir :

- * Le dépôt des candidatures : jusqu'au lundi 5 octobre 2020 à 16 heures
- * Date limite du dépôt par les candidats de leurs bulletins de vote : lundi 12 octobre 2020.
- * Vote par correspondance : du 17 octobre au 26 octobre 2020 à 12 heures.
- * Résultats : lundi 2 novembre 2020.

Pour être candidat :

Comme précisé dans l'arrêté n° 353 du 21 août 2020, portant organisation de l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, 6 sièges sont à pourvoir.

Seules seront admises les candidatures de listes comportant 6 titulaires et 6 suppléants au minimum ou 12 titulaires et 12 suppléants au maximum.

Chaque liste devra comporter au moins 5 représentants de communes différentes parmi les 6 premiers candidats.

Pour constituer une liste ou en être membre, il est possible de se rapprocher d'une association représentative des élus locaux (Association des maires de l'Hérault).

Le mandataire de la liste devra déposer en préfecture la « déclaration collective de candidature », accompagnée des « déclarations individuelles de candidature ». Des exemples de formulaires sont publiés sur le site www.herault.gouv.fr

Concernant les bulletins de vote, il convient de respecter les modalités suivantes :

- * Un bulletin de vote doit comporter les nom, prénom, qualité de chaque candidat et de son suppléant.
- * Le suppléant devra être précédé de la mention « suppléant ».
- * Un format de 148 x 210 mm pour une liste de 6 titulaires et 6 suppléants.
- * Un format de 210 x 297 mm pour une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.
- * Un bulletin écrit d'une seule couleur sur fond blanc.
 - Ces éléments visent à garantir le bon déroulement de l'élection et une égalité entre les candidats.

Commission de recensement et de dépouillement des votes :

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes se réunira à la préfecture de l'Hérault le lundi 2 novembre 2020 à 14 heures, salle SIRACED-PC , pour procéder aux opérations de dépouillement des votes. Un procès verbal sera établi à cette occasion.

Chaque liste a la possibilité de désigner un représentant auprès de cette commission de recensement et de dépouillement des votes. Pour ce faire, il suffit d'en informer la Préfecture - Bureau des finances locales et de l'intercommunalité au plus tard le jeudi 29 octobre 2020.

Résultats :

Les résultats seront affichés en Préfecture et publiés sur le site internet www.herault.gouv.fr

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Election pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme (art. L.132-14 du code de l'urbanisme)

Clôture du scrutin : 2 novembre 2020 à 12 heures

Déclaration individuelle de candidature

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de Naissance :

Domicile :

Numéro de téléphone (portable) :

Courriel :

Qualité ⁽¹⁾ :

- maire de la commune de :
- conseiller municipal de la commune de :

Déclare être candidat ⁽¹⁾ :

- titulaire en position n°, sur la liste intitulée
- suppléant du candidat titulaire Mme/M ⁽¹⁾....., sur la liste intitulée.....

pour l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme.

Je confie au mandataire de cette liste, Mme/M ⁽¹⁾, le soin de faire toutes déclarations et démarches utiles à l'enregistrement de cette liste.

Fait à....., le.....

Signature du candidat

⁽¹⁾Rayer les mentions inutiles et compléter les rubriques vous concernant

**Election pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation
compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme** (art. L.132-14 du code de l'urbanisme)

Clôture du scrutin: 2 novembre 2020 à 12 heures

Déclaration collective de candidature

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Qualité :

Mandataire de la liste intitulée :

déclare vouloir poser la candidature de cette liste aux élections pour le renouvellement des membres de la commission de conciliation compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme, dont la composition et l'ordre de présentation des candidats sont les suivants :

Candidats à un siège de titulaire		
n°	Nom et prénoms	Qualité
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

Candidats à un siège de suppléant	
Noms et prénoms	Qualité

Fait à....., le.....

Signature du mandataire